

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL220

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 20

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (le dernier code évoqué à l'article 19 est le code pénal, or l'article 20 modifie le CESEDA).